

Planches et carreaux de vinyle de luxe (LVP/LVT) CoreStone

Garantie résidentielle limitée de 25 ans

Garantie commerciale 10 ans

Éléments couverts par la garantie résidentielle limitée de 25 ans sur le LVP/LVT CoreStone :

CoreStone garantit qu'à partir de la date de l'achat original de ce plancher de LVP/LVT, qu'il :

- ne comportera aucun défaut de fabrication;
- ne sera pas taché par des biens de consommation domestiques normaux, comme des aliments ou des boissons;
- ne présentera pas d'usure sur la surface décorative (les égratignures ou la perte de lustre ne sont pas considérées comme de l'usure);
- ne se décolorera pas à la suite de l'exposition directe aux rayons du soleil ou à l'éclairage domestique.

Éléments couverts par la garantie commerciale 10 ans sur le LVP/LVT CoreStone :

CoreStone garantit que pendant 10 ans d'utilisation commerciale à partir de la date de l'achat original de ce plancher de LVP/LVT, qu'il :

- ne présentera pas d'usure sur la surface décorative (les égratignures ou la perte de lustre ne sont pas considérées comme de l'usure);
- ne se décolorera pas à la suite de l'exposition directe aux rayons du soleil ou à l'éclairage domestique;
- ne comportera aucun défaut de fabrication.

Garantie pré-installation

L'installateur, qu'il s'agisse d'un professionnel ou d'un bricoleur amateur, a le devoir d'inspecter la totalité du couvre-plancher avant l'installation. Si, durant l'inspection, l'installateur ou l'acheteur croit que les planchers sont de la mauvaise couleur ou de qualité inférieure ou qu'ils présentent des défauts de fabrication ou le mauvais degré de lustre, il ou elle ne devrait PAS installer le couvre-plancher. Veuillez communiquer immédiatement avec le détaillant auprès duquel le couvre-plancher a été acheté.

Aucune réclamation ne sera acceptée pour un couvre-plancher qui présente visiblement des défauts si le couvre-plancher en question est installé. Un couvre-plancher installé est considéré comme ayant été jugé visiblement acceptable.

Garantie contre l'humidité

CoreStone garantit, à l'acheteur original à partir de la date d'achat, que si le couvre-plancher de LVP/LVT dans son état de fabrication est soumis à un usage résidentiel normal et qu'il est bien installé, la surface sera résistante aux dommages découlant de déversements domestiques normaux se traduisant par une décoloration ou une détérioration de la structure. La garantie contre l'humidité ne couvre pas les inondations, l'eau stagnante, les fuites de tuyaux, les défaillances mécaniques domestiques, les fuites d'appareils ménagers ou l'urine des animaux de compagnie.

Que devriez-vous faire si l'un ou l'autre des problèmes énumérés ci-dessus survient?

L'acheteur résidentiel original devrait informer son détaillant CoreStone autorisé auprès duquel l'achat original a été fait de tout défaut au plus tard 30 jours après avoir découvert le défaut en question, mais au cours de la même période que celle de la présente garantie limitée. L'acheteur résidentiel original doit présenter les éléments suivants à ce détaillant CoreStone autorisé pour qu'une réclamation au titre de la présente garantie limitée soit prise en considération :

- Une preuve d'achat valide sous forme de facture ou reçu de caisse établissant la preuve d'achat;
- Une description détaillée du problème et/ou une photo / un échantillon qui montre clairement le problème couvert par la garantie.

Que fera CoreStone?

Si CoreStone honore une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, il autorisera la réparation ou le remplacement selon un pourcentage du coût du matériau établi au prorata. Ce pourcentage est déterminé par le nombre d'années qu'il reste à la garantie et la durée de la garantie. Par exemple, si la réclamation est faite sur un produit CoreStone garanti pendant 10 ans deux ans après l'achat, CoreStone remboursera alors 80 % (8/10^e) des matériaux.

Si le couvre-plancher est installé de façon professionnelle par un installateur de LVP/LVT agréé, CoreStone assumera les frais de main-d'œuvre raisonnables engagés pour effectuer le remplacement ou la réparation durant les trois premières années à partir de la date de l'achat original. Aucun remboursement de la main-d'œuvre n'est prévu pour les réclamations faites plus de 36 mois après l'achat original.

Installation sur des sous-planchers munis d'un système de chauffage par rayonnement :

Nous vous (l'acheteur original) garantissons que ce couvre-plancher de vinyle de luxe peut être installé sur des sous-planchers munis d'un système de chauffage par rayonnement à l'eau chaude, à condition que la température superficielle du système ne dépasse pas 27°C (81°F). **IMPORTANT :** En raison de la rapidité des changements brusques de température, qui peuvent potentiellement avoir des effets nuisibles sur la construction d'un couvre-plancher de vinyle, ce n'est pas recommandé de l'installer sur des systèmes de chauffage par rayonnement électriques. Cela ne sera pas couvert par la garantie du fabricant. Seuls les systèmes de chauffage par rayonnement à l'eau chaude (systèmes hydroniques) sont acceptables.

Avant d'installer ce produit sur des systèmes de chauffage par rayonnement nouvellement construits, faites fonctionner le système à sa puissance maximale pour chasser toute humidité résiduelle du revêtement cimentaire du système de chauffage par rayonnement. Réglez ensuite le thermostat à une température de pièce confortable pour l'installation. On recommande d'appliquer de la chaleur rayonnante de manière progressive après avoir installé le couvre-plancher de vinyle de luxe. Consulter les recommandations du fabricant du système de chauffage par rayonnement pour obtenir des conseils supplémentaires.

LIMITATIONS ET EXCLUSIONS :

Si le modèle / la couleur / le style original n'est plus disponible, CoreStone se réserve le droit de remplacer le modèle par un autre modèle CoreStone ayant une structure et une valeur semblables choisis par le consommateur.

La présente garantie ne s'applique pas à n'importe quel(s) produit(s) désigné(s) ou vendu(s) comme des produits de catégorie « B », de catégorie « chalet », de second choix, en liquidation ou non standard. La présente garantie ne s'applique à aucun produit désigné ou vendu « tel quel ».

La présente garantie limitée n'est valide qu'en Amérique du Nord, n'est pas transférable et ne s'applique qu'à l'acheteur original du couvre-plancher installé dans la résidence dans laquelle le produit a été originalement installé. La partie touchée doit être visible et couvrir une superficie de plus d'un pouce carré. Le couvre-plancher doit être installé conformément aux instructions d'installation recommandées par CoreStone :

- Installation dans les espaces extérieurs, les verrières, les solariums, les vérandas, les garages ou d'autres endroits susceptibles de faire l'objet d'humidité excessive ou d'être soumis à des températures extrêmes;
- La plage de température recommandée est comprise entre -30 °C et 60 °C. Ceci est commun pour tous les produits SPC vendus au Canada;
- Exposition excessive aux rayons du soleil;
- Accidents, utilisation abusive ou mauvaise utilisation;
- Chaleur ou froid extrême;
- Égratignures, chocs ou entailles;
- Mauvaise exécution du travail ou installation non conforme aux instructions d'installation de CoreStone;
- Mauvais entretien;
- Mauvaise fabrication;
- Dommages causés pendant le transport;
- Dommages occasionnés par des événements de force majeure;
- Dégâts d'eau causés par une humidité excessive dans une dalle de béton, par la pression hydrostatique, par une inondation provoquée par des machines à glaçons, par des réfrigérateurs, par des éviers, par des lave-vaisselle, par des tuyaux qui fuient, par des crues, par de l'eau stagnante, par des déversements lorsqu'ils ne sont pas essuyés rapidement; défaillances mécaniques domestiques, dommages causés par de l'eau qui se retrouve sous le couvre-plancher, y compris des dommages provoqués par une pression hydrostatique sous le plancher ou d'autres conditions qui se soldent par l'accumulation d'eau sous le couvre-plancher, ou à la suite de catastrophes naturelles;
- Planches qui se défont là où se trouvent les joints parce qu'elles ont été engagées/désengagées plus de deux fois;
- Le coût d'installation d'un couvre-plancher qui comporte un défaut de fabrication quelconque n'est pas couvert par la présente garantie.

CoreStone exclut les dommages consécutifs ou indirects et ne les remboursera pas en vertu de la présente garantie. Nous entendons par cela toute perte ou dépense ou tout dommage autre qu'au couvre-plancher lui-même qui peut découler d'un défaut dans le sous-plancher. Aucune garantie implicite ne s'applique au-delà de la durée de la présente garantie écrite. CoreStone n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux dommages consécutifs ou indirects. Certains territoires, provinces ou états américains n'autorisent pas l'exclusion de la limitation concernant les dommages consécutifs ou indirects. Dans un tel cas, ces exclusions peuvent ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous confère des droits légaux précis et vous pouvez avoir d'autres droits qui varient d'un ressort territorial à l'autre. CoreStone se réserve le droit de demander à un représentant d'inspecter le plancher et d'en prélever des échantillons aux fins d'évaluation supplémentaire, au besoin. CoreStone peut réparer, repolir ou remplacer un produit défectueux quelconque à son entière discrétion. As Comme unique recours offert par la présente garantie, toute tentative de réparer, de remplacer ou de repolir le plancher avant l'inspection facultative de CoreStone annulera la présente garantie. Aucun installateur, détaillant, mandataire ou employé de CoreStone n'a le pouvoir d'accroître ou de modifier les obligations ou les limitations de la présente garantie.